

Image not found or type unknown



# Le permis de conduire probatoire

publié le **21/05/2011**, vu **1718 fois**, Auteur : [Cabinet GC](#)

## **Tout sur le permis de conduire probatoire: modalités de fonctionnement des points et d'obtention**

Le permis de conduire probatoire concerne les conducteurs qui viennent d'obtenir leur permis de conduire.

Le permis de conduire ne possède qu'un solde de six points. Tous les ans à compter de la date d'obtention du permis de conduire et à condition de ne pas commettre d'infraction, le solde du permis de conduire augmente de deux points. La première année sans infraction, le permis de conduire possède ainsi un solde de 8 points sur 8, 10 points sur [\[Lire la suite sur le permis probatoire\]](#)

ou

<http://avocat-gc.com/permis/blog/2-news/46-020411-le-permis-de-conduire-probatoire>